



# La banque CIBC et les droits de la personne : énoncé sur l'esclavage moderne et la traite de personnes<sup>1</sup>

## Aperçu

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (« Banque CIBC ») s'engage à respecter les droits de la personne et à lutter contre l'esclavage et la traite de personnes dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement.

Nous appuyons la protection des droits de la personne dans tous nos secteurs d'activité et dans toutes les provinces et tous les territoires où nous exerçons nos activités. Nous protégeons les droits de la personne en intégrant des pratiques exemplaires de premier plan à l'échelle de l'entreprise, comme celles incarnées par les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies, et en faisant la promotion d'un milieu de travail juste, diversifié et inclusif. Nous revoyons régulièrement nos politiques et procédures en matière d'esclavage moderne et de traite de personnes pour répondre aux problèmes changeants que ces questions soulèvent à l'échelle mondiale.

## Qui nous sommes

La Banque CIBC, dont le siège social est situé à Toronto, au Canada, est une importante institution financière nord-américaine qui compte 45 000 employés<sup>2</sup> et 11 millions de clients, tant des particuliers que des entreprises, y compris des clients institutionnels et du secteur public. Par l'intermédiaire de Services bancaires personnels et PME, de Groupe Entreprises et Gestion des avoirs et de Marchés des capitaux, nous offrons un éventail complet de conseils, de solutions et de services au moyen de notre réseau de services bancaires numériques de premier plan, de nos emplacements dans tout le Canada et de nos bureaux aux États-Unis et dans le monde entier. À l'extérieur du Canada, la Banque CIBC possède des filiales ou des bureaux en propriété exclusive aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Australie, entre autres.<sup>3</sup>

En ce qui concerne le Royaume-Uni, le Luxembourg et les pays d'Asie-Pacifique, y compris l'Australie, la Banque CIBC exerce des activités à l'échelle de Marchés des capitaux, par exemple, en offrant des services consultatifs de banque d'investissement et des services de financement d'entreprises.

Dans le contexte de nos processus de contrôle préalable, nous examinons et évaluons les répercussions importantes sur les droits de la personne dans notre milieu de travail et dans nos activités, y compris nos activités de financement, d'investissement et de chaîne d'approvisionnement. Nous reconnaissons que l'esclavage et la traite de personnes sont plus courants dans certains secteurs, c'est pourquoi nous avons mis en place des processus visant à empêcher de telles pratiques. À l'échelle de la Banque CIBC, nous avons mis en place des politiques, des procédures et des cadres solides, et travaillons sans relâche pour prévenir l'esclavage et la traite de personnes en prenant les mesures décrites dans le présent énoncé.

## Notre personnel

Notre Code de conduite CIBC mondial (le « Code ») énonce les principes qui s'appliquent aux comportements et aux interactions de tous les membres de l'équipe<sup>2</sup> de la Banque CIBC et de nos filiales en propriété exclusive, au travail et ailleurs, avec les membres de l'équipe, les clients, les actionnaires, les organismes de

<sup>1</sup> Le présent énoncé commun a été préparé conformément à la Modern Slavery Act 2015 du Royaume-Uni et à la Modern Slavery Act 2018 du Commonwealth australien. Il énonce les mesures qu'ont prises la Banque Canadienne Impériale de Commerce ainsi que d'autres entités pertinentes détenues et contrôlées par celle-ci (la « Banque CIBC », « nous » et « notre »), durant l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2021, pour prévenir les pratiques d'esclavage et de traite de personnes au sein de leur entreprise et de leurs chaînes d'approvisionnement. Le présent énoncé a été préparé en collaboration avec les divisions d'entreprise pertinentes et les représentants de chaque entité concernée, et s'applique à chacun d'eux.

<sup>2</sup> Les termes « équipe » et « membres de l'équipe » désignent collectivement tous les employés, travailleurs occasionnels et administrateurs de la Banque CIBC.

<sup>3</sup> Veuillez vous reporter à la note 27 (Principales filiales) du Rapport annuel 2021 de la Banque CIBC (page 194).

réglementation, les gouvernements, les fournisseurs, les concurrents et la collectivité en général. Comme il est indiqué dans le Code, nous jouons tous un rôle important pour maintenir l'intégrité de la Banque CIBC. Les membres de l'équipe doivent intervenir lorsque quelque chose semble douteux. Il peut s'agir de préoccupations au sujet d'activités qui, à notre avis, ne respectent pas le Code ou pourraient nuire à la Banque CIBC ou à nos parties intéressées.

Conformément au Code, personne ne peut exercer de représailles (suspension, congédiement, harcèlement, discrimination ou toute autre forme) à l'endroit d'un membre de l'équipe ou d'une autre personne qui a signalé de bonne foi une inconduite réelle ou possible ou qui a fourni des renseignements aux fins d'une enquête ou participé à une enquête.

Notre Cadre de gestion du risque de réputation, notre Cadre de gestion des risques liés au comportement et à la culture et notre Politique de lutte contre la corruption et les pots-de-vin établissent une compréhension commune de la façon dont nous protégeons notre organisation ainsi que notre culture, nos valeurs, nos affaires et notre réputation en agissant avec éthique et intégrité dans toutes nos interactions commerciales. Nous disposons également d'un ensemble solide de politiques et de programmes de ressources humaines, qui visent à favoriser un milieu de travail inclusif où tous les membres de notre équipe peuvent exceller.

D'autres ressources sont offertes résoudre les problèmes en milieu de travail et enquêter sur les allégations de violation des droits de la personne. Les membres de notre équipe peuvent soulever des préoccupations au moyen de divers mécanismes, notamment notre processus de résolution de problèmes en milieu de travail à l'échelle de l'entreprise, nos procédures sur les griefs en milieu de travail (Royaume-Uni) et notre Service d'assistance téléphonique en matière d'alerte professionnelle à l'échelle de l'entreprise, appuyé par notre Politique de dénonciation et la politique « Speak Up » (Royaume-Uni). Les clients et fournisseurs peuvent également soulever des préoccupations par l'entremise de notre programme d'alerte professionnelle.

Chaque année, tous les membres de l'équipe à l'échelle mondiale doivent démontrer une compréhension approfondie des risques liés à l'esclavage moderne et à la traite de personnes en suivant des cours de formation éthique exhaustifs sur des sujets comme l'intégrité, la lutte contre la corruption et les pots-de-vin, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, la conformité, le risque et divers sujets liés aux droits de la personne.

## Nos clients

Étant un fournisseur de services financiers dont les clients se situent dans plusieurs provinces et territoires, nous reconnaissons que lorsque nous fournissons certains services, nous pouvons nous exposer à des clients qui pratiquent l'esclavage et la traite de personnes. Nous suivons des processus précis pour cerner le risque lié à la traite de personnes ou à l'esclavage moderne. Voici quelques exemples d'activités commerciales qui présentent une exposition accrue à ces risques :

- mobilisation de capitaux au nom d'un émetteur pour une opération en particulier;
- gestion de portefeuilles pour des clients dont les activités peuvent faciliter l'esclavage ou la traite de personnes; et
- investissement ou détention (au nom de clients) de titres de sociétés qui pourraient elles-mêmes nuire au respect des droits de la personne ou présenter des problèmes liés aux droits de la personne dans leurs chaînes d'approvisionnement.

Notre programme de lutte contre le blanchiment d'argent assure la conformité à toutes les exigences réglementaires applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes (« LBA/LFAT »). Il comprend des mesures visant à vérifier l'identité des clients et les renseignements sur ces derniers, à surveiller les opérations des clients afin de détecter les activités inhabituelles et à signaler les activités douteuses dans le but de cerner les activités criminelles, comme la traite de personnes, qui pourraient être liées au blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes ou à l'évitement des sanctions. Nous examinons régulièrement nos stratégies et nos objectifs en matière de LBA/LFAT.

Nous avons adopté des politiques relatives à la LBA/LFAT, à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin et aux sanctions économiques pour éviter que nos services financiers soient utilisés dans le but de commettre des crimes financiers. Les conduites criminelles telles que l'esclavage et la traite de personnes sont considérées comme des infractions sous-jacentes au blanchiment d'argent. Dans cette optique, entre autres, nous formons les membres de notre équipe afin qu'ils puissent repérer les opérations douteuses suggérant la présence d'activités de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes, adopter les règles de conduite visant à prévenir, à détecter et à signaler les situations de pots-de-vin et de corruption, être à l'affût des signaux d'alerte indiquant des infractions possibles et respecter les lois et la réglementation applicables.

De plus, notre Politique générale en matière de risques juridiques et de réputation CIBC ainsi que les procédures connexes sont conçues pour protéger notre réputation par l'identification, l'évaluation et la gestion proactives des risques juridiques et de réputation potentiels découlant des activités en interaction avec les clients ou autres. Avant d'établir une relation d'affaires (p. ex., financement d'entreprises), nous effectuons les contrôles préalables appropriés afin d'atténuer le risque associé à une activité ou à une relation d'affaires, lorsque l'effectif ou la chaîne d'approvisionnement d'un client montrent des signes de violations des droits de la personne ou d'esclavage moderne, comme le travail forcé, la traite de personnes ou le travail des enfants, et les entités dont les activités de commerce ou de financement visent directement des entreprises d'extraction de minéraux qui perpétuent des violations des droits de la personne dans des zones de conflit. Nos activités sont soumises à des processus et des mesures de contrôle adéquats qui permettent de favoriser et de surveiller le respect des présentes exigences.

La Banque CIBC a adopté les Principes de l'Équateur et intègre les normes facultatives connexes, comme la consultation et la responsabilité sociale et communautaire, les normes du travail et le principe de consentement libre, préalable et éclairé, dans ses exigences en matière de contrôle préalable pour le financement de projets dans les secteurs environnemental et social.

La Banque CIBC est signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies, qui appuient les efforts visant à résoudre des problèmes sociaux en ce qui concerne les droits de la personne, les conditions de travail et l'esclavage moderne, entre autres, dans les portefeuilles de placement.

La Banque CIBC contribue de façon importante au projet PROTECT. Ce partenariat public-privé lutte contre la traite de personnes, en particulier à des fins d'exploitation sexuelle. Sous l'égide du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, d'organismes d'application de la loi et de grandes banques canadiennes, ce projet vise principalement à détecter les traces que laisse l'argent des activités de traite de personnes et à prévenir et stopper ces activités. Dans le contexte de cette initiative, la Banque CIBC a lancé des mesures de surveillance pour détecter les opérations financières douteuses. Ces méthodes fondées sur des données avancées et des techniques de modélisation nous permettent de nous concentrer plus précisément sur les schémas qui laissent soupçonner des activités de traite de personnes et d'identifier les marchands et les personnes concernées.

## **Nos chaînes d'approvisionnement**

Nous achetons des biens et des services auprès de fournisseurs de différentes entreprises, notamment dans les secteurs des technologies de l'information, des télécommunications, de la gestion de projets immobiliers, du gouvernement, des sociétés de ressources humaines, du transport, des services d'entreposage et du courrier, de la recherche et de l'analyse, du marketing et de la publicité, des services de consultation et des fournitures de bureau. La Banque CIBC a mis en place une politique d'approvisionnement et une politique de gestion du risque lié aux tiers pour définir les exigences ainsi que les responsabilités des principales parties intéressées propres aux activités d'approvisionnement dans le cycle de vie des tiers de la Banque CIBC. La politique d'approvisionnement exige que l'équipe Approvisionnement CIBC s'engage à saisir les occasions lui permettant de réduire les coûts, de gérer le risque et d'offrir une valeur ajoutée. La politique de gestion du risque lié aux tiers décrit le processus structuré de surveillance de la chaîne d'approvisionnement à des échelles et des niveaux de risque différents, y compris les opérations à faible risque.

Notre Code de conduite des fournisseurs (le « Code des fournisseurs ») décrit les principes et les normes que nos fournisseurs doivent respecter ainsi que les comportements qu'ils doivent adopter. Le Code des fournisseurs expose nos attentes envers nos fournisseurs quant à leur engagement à lutter contre l'esclavage et la traite de personnes. Nous nous attendons des fournisseurs qu'ils respectent l'ensemble des lois, des règles et des règlements applicables dans la province ou le territoire où ils exercent leurs activités, notamment en ce qui concerne les pratiques commerciales, le travail et l'emploi, l'immigration, les droits de la personne, l'esclavage moderne et la traite de personnes, la santé et la sécurité, le code du bâtiment, la protection des renseignements personnels et l'environnement, ainsi que les pratiques qui :

- sont conformes aux lois applicables en matière d'emploi, y compris, mais sans s'y limiter, aux lois relatives au salaire minimum, à l'âge minimum d'emploi, aux horaires de travail, aux heures supplémentaires et aux heures de pause, ainsi qu'à la santé, à la sécurité et aux droits de la personne;
- interdisent toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, et empêchent les fournisseurs de retenir les salaires, de conserver des documents d'identité et de restreindre les déplacements d'une personne;
- sont conformes aux lois locales du travail qui autorisent les syndicats et les autres formes de représentation des employés.

Le Code des fournisseurs exige également que les fournisseurs offrent des programmes de communication ou de formation appropriés pour s'assurer que leurs employés, représentants, travailleurs occasionnels, sociétés affiliées et sous-traitants, qui fournissent des services à la Banque CIBC, ont un niveau suffisant de connaissances, qu'ils sont adéquatement sensibilisés et qu'ils possèdent les compétences nécessaires pour se conformer au Code des fournisseurs.

L'évaluation et la gouvernance de nos fournisseurs, ainsi que la négociation et la passation de contrats avec eux, reposent sur un processus d'acquisition et d'approvisionnement juste, transparent et rigoureux. Notre Code des fournisseurs comprend d'importantes exigences sociales et environnementales. Nous avons également mis en place des procédures pour évaluer le risque lié aux fournisseurs et régir nos relations avec les fournisseurs contractuels. Dans le cadre des contrôles préalables à l'égard des fournisseurs nouveaux, actuels et potentiels, il est important de tenir compte des risques applicables, comme ceux liés à la LBA, à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin et à la fraude. En 2022, la Banque CIBC améliorera son processus d'évaluation du risque lié aux fournisseurs afin de mieux définir les risques associés aux droits de la personne et à d'autres facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) auxquels est exposée sa chaîne d'approvisionnement.

Nous cartographions notre chaîne d'approvisionnement pour déterminer le risque géographique. Nous cherchons à comprendre le risque de concentration sous un certain nombre d'aspects, notamment sur le plan des contrats de sous-traitance, des finances, de la propriété et de la catégorie, et le surveillons régulièrement. Selon le risque, nous effectuons au besoin des évaluations sur place de notre chaîne d'approvisionnement. De plus, les fournisseurs qui ont avec nous une Entente-cadre d'entreprise doivent confirmer leur conformité aux lois applicables au moins chaque année.

## **Évaluation de notre efficacité**

La gestion du risque est une responsabilité commune à la Banque CIBC. Les unités d'exploitation et les professionnels de la gestion du risque travaillent en collaboration pour s'assurer que les stratégies et les activités de l'entreprise respectent notre tolérance au risque.

Dans le contexte de notre examen annuel, nous consultons les équipes de direction des bureaux pertinents ainsi que des spécialistes du domaine pour assurer une surveillance et une gouvernance efficaces et remanier les solutions afin de gérer les risques d'esclavage moderne, le cas échéant.

Notre équipe de gestion du risque lié aux tiers fournit une perspective à l'échelle de l'entreprise sur le risque de tiers, et est responsable de la surveillance et de l'examen critique efficace des risques et des contrôles liés aux activités des tiers. Elle peut recourir à d'autres spécialistes du domaine ou outils et programmes liés au risque opérationnel pour appuyer son évaluation indépendante de la conception et de l'efficacité opérationnelle du programme de gestion du risque lié aux tiers. Les résultats de l'évaluation et les problèmes de non-conformité sont signalés à la haute direction et au conseil d'administration, s'il y a lieu.

Notre équipe Conformité et Affaires réglementaires à l'échelle mondiale (y compris l'équipe de gestion des risques liés au comportement et à la culture) fournit une perspective à l'échelle de l'entreprise sur le risque lié au comportement et à la culture, et est responsable de la surveillance et de l'examen critique efficace des risques liés au comportement et à la culture et des activités en matière de contrôle. La gestion du risque lié au comportement et à la culture est intégrée au programme global de gestion du risque de la Banque CIBC, et Conformité et Affaires réglementaires à l'échelle mondiale fait appel à d'autres spécialistes du domaine pour appuyer ses évaluations indépendantes, au besoin. Les évaluations du risque lié au comportement et à la culture, ainsi que les tendances et les problèmes cernés sont signalés à la haute direction et au conseil d'administration, s'il y a lieu, tous les trimestres.

Le programme de gestion du risque de réputation, y compris les processus de gouvernance et de soumission à un autre palier d'intervention des comités pertinents, assure la surveillance et l'examen critique efficace des risques et des contrôles liés au risque de réputation; il comprend notamment des directives concernant l'esclavage moderne et la traite de personnes. Le programme de gestion du risque de réputation prévoit également une collaboration avec les secteurs d'activité afin d'élaborer et de mettre en œuvre des procédures visant à repérer, à évaluer et à soumettre les risques de réputation importants au Comité des risques juridiques et de réputation aux fins d'examen et d'évaluation des prochaines étapes, au besoin.

Nous sommes conscients que, sous toutes leurs formes, l'esclavage et la traite de personnes constituent une violation des droits fondamentaux de la personne. Nous comprenons que ces risques ne sont pas immuables et nous continuerons, aujourd'hui et dans les années à venir, à les surveiller et à les atténuer au sein de notre entreprise et de nos chaînes d'approvisionnement.

Le présent énoncé commun est mis à jour chaque année en collaboration avec les secteurs d'activité pertinents, notamment groupe ESG d'entreprise, Approvisionnement, Ressources humaines, Affaires juridiques, Conformité, Gestion du risque, Groupe de lutte contre le blanchiment d'argent de l'entreprise, Bureau de la protection des renseignements personnels, Secrétaire général et autres représentants des entités de la Banque CIBC pertinentes. Le présent énoncé s'applique à l'ensemble de la Banque CIBC et est approuvé par les administrateurs du conseil d'administration de la Banque CIBC et de tous les conseils des filiales assujetties aux exigences de déclaration.



---

Signé au nom de la Banque Canadienne Impériale de Commerce<sup>4</sup>  
Victor G. Dodig, président et chef de la direction

Le logo CIBC est une marque de commerce de la Banque CIBC.

---

<sup>4</sup> La Banque Canadienne Impériale de Commerce est un organisme enregistré en Australie (ABN : 33 608 235 847).